

QUOI FAIRE EN CAS DE BLESSURE SUR UNE MANIFESTATION ?

Infographie réalisée par @redaxelle pour Vécu, le média du Gilet jaune, avec l'aide de Maître Libeskind

MÉMORISER LE LIEU OÙ VOUS AVEZ ÉTÉ BLESSÉ

- Adresse précise : rue, repères géographiques, ville.
- Date
- Heure.

RÉCOLTER DES PREUVES

- Vidéos
- Photos des blessures
- Balles
- Vêtements déchirés
- Témoignages
- Matricule des policiers à proximité.

RECUEILLIR DES TÉMOIGNAGES

- Attestation sur l'honneur des personnes présentes sur les lieux .
Modèle disponible :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307>
- Coordonnées des témoins pour qu'ils puissent être recontactés lors d'une éventuelle procédure judiciaire.

CONSULTER UN MÉDECIN

- Il déterminera le préjudice immédiat.
- Demander (si possible) un certificat assorti d'une ITT d'au moins 15 jours (y compris pour les non-actifs)
- Conserver le ou les certificats médicaux, les ordonnances, les frais non remboursés (pansements, médicaments non remboursés etc)

DÉPOSER PLAINTE

- Prendre contact avec un avocat :
RNetGJ@gmail.com
- Avec lui, vous pourrez :
 - ⚖️ Déposer plainte contre X.
 - ⚖️ Déposer plainte à l'IGPN
 - ⚖️ Entreprendre une procédure devant le tribunal administratif.

